



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 7 novembre 2018

CALCUL DES ÉMISSIONS DE CO₂ DES VÉHICULES : LES ACTEURS DEMANDENT LA PRISE EN COMPTE DES SPECIFICITES DES BIOCARBURANTS LIQUIDES ET GAZEUX

Alors que les institutions européennes travaillent à la révision des règlements européens relatifs aux émissions de CO₂ des véhicules légers et à la création d'un règlement européen relatif aux émissions de CO₂ des poids lourds, ESTERIFRANCE, la FNSEA, les JA, le SER et le SNPAA rappellent que les biocarburants liquides et gazeux (Biodiésel, Bioéthanol, BioGNV...) joueront un rôle de plus en plus important dans la décarbonation du secteur des transports. Plus largement, le secteur agricole a besoin de soutien pour asseoir son rôle essentiel dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans la transition énergétique à travers le développement de la bioéconomie. Il est donc important de prendre en compte les biocarburants dans le calcul des émissions des véhicules.

L'Union Européenne et la France se sont engagées, dans le cadre de l'Accord de Paris, en faveur d'une réduction de 40% de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030. Le secteur des transports, qui représente l'un des plus gros émetteurs de GES, est stratégique dans la lutte contre le changement climatique. Dans ce contexte, l'Union Européenne s'est fixée, dans la Directive RED II, un objectif de 14% d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2030.

Les biocarburants, liquides comme gazeux, seront nécessaires à l'atteinte de ces objectifs de décarbonation et d'incorporation d'énergies renouvelables. Leur développement pourrait cependant être remis en cause par une évaluation des émissions CO₂ des véhicules non adaptée et incomplète.

La méthode de calcul des émissions à l'échappement dite du « réservoir-à-la-roue » (ou « tank-to-wheel »), utilisée aujourd'hui, n'a plus la pertinence qu'elle pouvait avoir dans un système recourant intégralement aux carburants fossiles. Le développement des énergies renouvelables dans le transport, et particulièrement des biocarburants, conduit à un nécessaire changement de méthode. Nous proposons ainsi que, pour chaque sorte d'énergie utilisée par les véhicules neufs immatriculés, les Etats membres déduisent les émissions nettes de CO₂ provenant des énergies renouvelables consommées. En effet, les émissions de CO₂ issues de la combustion des carburants renouvelables produits à partir de la biomasse ne contribuent pas au réchauffement climatique puisque ce CO₂ a été préalablement capté par les plantes dans l'atmosphère. La Commission Européenne devra établir une méthodologie commune pour déterminer les émissions nettes des énergies renouvelables, pour chaque énergie propulsant les véhicules, en prenant en compte l'analyse de cycle de vie.

C'est pourquoi, ESTERIFRANCE, la FNSEA, les JA, le SER et le SNPAA se prononcent en faveur d'une méthode de calcul plus pertinente pour définir les objectifs de baisse de CO₂ des constructeurs de véhicules sur la prochaine décennie comme, par exemple, par l'introduction d'un facteur de correction sur le CO₂ qui permettra de tenir compte des baisses d'émissions induites par l'utilisation des biocarburants.

Contacts presse :

ESTERIFRANCE : Tom DORON (01 78 14 80 09 / 06 26 28 39 94 / presse@esterifrance.fr).

ESTERIFRANCE est le syndicat professionnel français des producteurs d'esters méthyliques d'huiles végétales, de graisses animales et d'huiles usagées. Il regroupe notamment les sociétés Centre Ouest Céréales, Dielix, Nord-Ester, Saipol et Valtris Champlor.

FNSEA : Marion FOURNIER (07 60 29 56 17 / marion.fournier@reseaufnsea.fr).

La FNSEA, premier syndicat agricole français, rassemble l'ensemble des productions de toutes les régions. Avec 31 associations spécialisées (céréales, lait, viandes, fruits et légumes...), et près de 212 000 adhérents, elle se bat pour accompagner les paysans Français dans leurs projets et trouver des solutions à leurs difficultés. La FNSEA promeut l'innovation, une innovation au service du quotidien, pour un développement durable de la Ferme France. Le réseau FNSEA dynamise la vie locale, dialogue avec les citoyens et porte la voix des agriculteurs dans les instances européennes et internationales.

JA : Thomas DEBRIX (06 68 66 15 83 / tdebrix@jeunes-agriculteurs.fr).

Fondé en 1957, Jeunes Agriculteurs est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 35 ans (50 000 adhérents répartis en structures de réflexion et de décision décentralisées). Animé par un esprit de solidarité et de convivialité, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.

SER : Françoise JOUET (01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47 / francoise.jouet@enr.fr).

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : www.enr.fr - Twitter : @ser_enr - LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables

SNPAA : Sandra ROCHETEAU (01 49 52 66 97 / 06 71 99 02 13/ srocheteau@snpaa.fr).

Le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole rassemble l'ensemble des producteurs français de bioéthanol qui utilisent comme matières premières la betterave à sucre et les céréales, ainsi que des résidus de leur transformation en produits alimentaires.

Pour suivre le SNPAA : www.snpaa.fr - www.bioethanolcarburant.com